



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du 14 mai 2013 à 20h15
à la salle de l'abri PC de Fiaugères**

Présidence	M. Gérard Buchs, Syndic
Présents	41 personnes (2 personnes sans droit de vote) dès le point 2.1 : 42 personnes (2 personnes sans droit de vote)
Secrétaire	Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Tout d'abord il présente deux nouvelles personnes qui sont entrées en fonction en février 2013 à la commune. Il s'agit de M. Stéphane Rossier, nouvel élu au Conseil communal, qui est en charge du dicastère des routes, transports, cimetière, bâtiments communaux et du personnel technique. Une nouvelle collaboratrice a été engagée au sein de l'administration communale à un taux d'occupation d'environ 20% pour le secrétariat des constructions et de diverses commissions. Il s'agit de Mme Carole Savoy, domiciliée à La Rogivue.

Au nom du Conseil communal, il leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour la table côté porte d'entrée : M. Pierre Simac
- Pour la table du milieu : M. Maurice Pilloud
- Pour la table côté mur + la table du Conseil communal : M. Eric Cornaro

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 41 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mmes Florence Genoud Bailat et Carole Savoy.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics et l'envoi d'un « tous-ménages » en date du 3 mai 2013 avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2012**
2. **Comptes 2012**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. **Divers**

Aucune remarque n'étant apportée, ce tractanda est considéré comme accepté

1. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	: 39
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le procès-verbal est accepté. M. le Syndic remercie son auteur, Mme Florence Genoud Bailat.

2. Comptes 2012

M. le Syndic donne la parole à M. Roger Braillard, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation des comptes.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. Roger Braillard commente les comptes de fonctionnement qui se soldent par un excédent de revenus de **CHF 1'410.37**. Le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 70'900.-**.

1 nouvelle personne a rejoint l'assemblée à 20h35, ce qui porte le total de votants à 40 personnes.

2.2 Comptes d'investissements

Ce compte se solde par un excédent de charges de **CHF 22'132.10**.

M. Roger Braillard commente les investissements suivants :

Véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers	CHF 119'701.80
Matériel pour le corps des sapeurs-pompiers CSPI	CHF 14'397.40
Participation matériel corps des sapeurs-pompiers CSPI	CHF 5'269.10
Aménagement d'une place multisports	CHF 197'039.30
Aménagement trottoir rte de la Perrausa et abri bus	CHF 253'847.95
Endiguement : assainissement de canalisations	CHF 22'592.15
Révision PAL / RCU	CHF 3'128.75
Achat bâtiment art. 15 RF	CHF 111'460.80
Produit : vente de terrain à bâtir, art. 444 RF	CHF 424'050.00

Les détails de chaque investissement sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

M. Roger Braillard présente également un tableau montrant les amortissements complémentaires, les réserves obligatoires et non obligatoires effectués sur les comptes 2012.

Amortissement complémentaires			
141.02	Révision PAL/RCU	2012	CHF 3'128.75
141.03	Hydrants	2011	CHF 5'269.15
141.11	Assainissement butte de tir	2011	CHF 27'744.10
141.19	Aménagement place multisports	2012	CHF 7'989.30
141.34	Assainissement de la Mionna	2009	CHF 16'971.95
141.36	Assainissement de canalisation EC	2012	CHF 1'782.80
143.90	Salle polyvalente	1995	CHF 4'390.40
146.00	Matériel pompiers	2011	CHF 3'324.50
152.14	Participation CSPI	2012	CHF 5'269.10
			CHF 75'870.05
Réserves obligatoires			
280.00	Réserve Protection civile	2012	CHF 3'000.00

280.03	Réserve Adduction eau	2012	CHF 38'805.05
Réserves non-obligatoires			
280.91	Réserve bus scolaires	2012	CHF 20'200.00
280.90	Réserve fond rénovation école	2012	CHF 15'000.00
282.02	Réserve columbarium		CHF 513.60
282.04	Réserve terrain à bâtir	2012	CHF 200'000.00
	Total des amortissements + réserves		CHF 235'713.60

Remarques ou questions :

Concernant l'investissement de la place multisports, **M. Frédéric Sonney** demande à M. Roger Braillard si le montant de CHF 13'148.60 correspond uniquement au cheminement. M. Roger Braillard répond par l'affirmative et donne des explications quant à l'usage de ce cheminement.

M. Charly Braillard demande pourquoi les frais informatiques sont de plus en plus élevés.

M. Roger Braillard explique que les augmentations concernent surtout les maintenances. Le SITel (Service informatique et des télécommunications du canton de Fribourg) héberge les programmes et la commune n'a pas à se soucier des sauvegardes, mises à jour ou autres problèmes. Les frais proviennent également des fournisseurs et on ne peut pas y déroger.

M. Charly Braillard constate que les finances communales sont assez saines.

Toutefois, il a lu sur le journal que l'Etat va augmenter les impôts, diminuer les redevances sur les véhicules et faire d'autres économies sur ses dépenses. Il demande si cela aura des répercussions sur la commune, soit une hausse d'impôts.

M. le Syndic répond que le Conseil communal va étudier la question d'une éventuelle augmentation du taux d'imposition dans le cadre du prochain budget, mais pour l'instant il ne peut pas se prononcer.

M. Roger Braillard rajoute que le bénéfice des comptes 2012 de la commune provient principalement de la vente du terrain, sinon les comptes seraient déficitaires d'environ CHF 70'000.-.

Il explique que la hausse d'impôts sera certainement nécessaire. Au niveau du district de gros investissements vont être mis à la charge des communes entre 2014 et 2015. Ils concernent la rénovation des EMS pour un montant de CHF 36 millions et CHF 24 millions pour le CO. Pour couvrir ces charges une augmentation du taux d'imposition de 10 points sera nécessaire, sans quoi la commune ne pourra plus faire d'investissement. La situation est semblable dans toutes les communes.

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

M. Jean-Luc Maillard, Président, donne lecture du rapport de la commission financière et de l'organe de révision. Ces documents sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail. M. Roger Braillard remercie Christine Rigolet pour son excellent travail, la régularité dans les paiements et la tenue précise des comptes.

Remarques ou questions : aucune

2.4 Approbation

2.1 Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement

OUI : 33
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement sont acceptés.

2.2 Votation à mainlevée des comptes d'investissements

OUI : 33
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie M. Roger Braillard et Mme Christine Rigolet pour leur travail dans la tenue des comptes.

3. Divers

3.1 Frais d'écologie

M. le Syndic informe que le Conseil communal a pris la décision de facturer des frais d'écologie annuels se montant à CHF 60.-/élève dès la rentrée scolaire 2013/2014. Il donne la parole à Mme Charlotte Fisler pour des explications complémentaires.

Mme Fisler informe que la décision se base sur le règlement scolaire communal qui autorise à percevoir un écolage jusqu'à CHF 210.-/année pour des petites fournitures scolaires et activités diverses. Les CHF 60.- facturés vont regrouper les CHF 20.- de moyenne demandés aux parents au cours de l'année et les CHF 40.- supplémentaires seront voués à l'augmentation des frais de transports.

Actuellement, les bus scolaires peuvent être conduits par les enseignants. Toutefois, à partir du mois d'août 2013 la nouvelle loi sur les transports ne permet plus à des personnes qui ne sont pas au bénéfice d'une attestation OACP (Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs) de conduire les bus scolaires. Pour obtenir cette attestation, 1 cours par année sur 5 ans est nécessaire. Les conductrices des bus scolaires de Saint-Martin l'ont toutes obtenue. Ces cours représentent des frais supplémentaires de CHF 1'200.- par année dans le budget des bus scolaires.

Ainsi si l'on souhaite continuer à offrir aux enfants des activités extrascolaires, les conductrices des bus devront accompagner les élèves et enseignants lors de sorties ce qui impliquera un supplément à payer pour les heures de déplacement et d'attente.

Remarques ou questions :

M. Marcel Magnin constate que les instituteurs ne pourront plus conduire les bus et seront assis sur le siège à côté. Etant donné que c'est le système qui impose ceci, il estime qu'il devrait également le financer.

M. le Syndic répond que la commune ne peut pas déroger à la loi sur les transports qui a été votée. M. Magnin constate que sur un ménage communal de CHF 4 millions cet encaissement va représenter entre CHF 5'000.- et CHF 6'000.-.

M. Stéphane Simonet est père de famille avec 3 enfants et donc concerné par ces futurs frais. Il estime que la commune devrait prendre ces frais à sa charge car il ne comprend pas pourquoi ce sont les parents qui doivent financer ces charges supplémentaires.

M. le Syndic rajoute que la commune a également sa part de charges.

Mme Vivienne Vaccher demande si les parents qui sont au bénéfice de l'aide sociale devront également payer ces frais.

Mme Charlotte Fisler répond qu'il y aura toujours moyen de discuter en cas de soucis de paiement.

3.2 Rte de la Rogivue – passage à batraciens

M. le Syndic informe que ce projet subit actuellement des retards dans sa préparation, amenant sa réalisation normalement à cet automne. Cette échéance est peu compatible avec la volonté de dévier le bus scolaire durant une période la plus courte possible. C'est pourquoi le service des routes du canton de Vaud a décidé de différer les travaux finaux à l'été 2014.

La population sera mise au courant des dates de fermeture de cette route en temps utile.

Remarques ou questions : aucune

3.3 Fusions de communes

Comme tout le monde a pu le lire dans la presse, M. le Syndic informe que le Préfet a rendu son rapport sur les fusions de communes. La solution du statu quo a été retenue car seules 4 communes dont Saint-Martin sont favorables à la fusion des 9 communes du district.

3.4 Fête de la 1000^{ème} habitante et vernissage des panneaux des mines du sentier des arbres

M. le Syndic informe que le samedi 8 juin 2013 sera une journée spéciale de fête au village divisée en deux parties. La première se déroulera à l'entrée du bois de Villard au Jordil où aura lieu le vernissage des nouveaux panneaux posés le long du sentier des arbres concernant les mines de charbon du Jordil. La partie officielle sera suivie d'un apéro et d'une soupe de chalet. La deuxième partie de la journée sera dédiée à la 1000^{ème} habitante de la commune, Azade Barbara Delessert, née le 9 mars 2013 à Fiaugères. Afin de marquer cet événement, un tilleul sera planté à côté du chêne au banc de la fusion.

Pour ces deux manifestations, un tous-ménages sera envoyé ces prochains jours à la population.

3.5 Etude d'un potentiel éolien en Veveyse

M. le Syndic informe que Georges-Henri Débois, au nom de la commune de Saint-Martin, fait partie d'un groupe de travail destiné à étudier le potentiel éolien en Veveyse. Les communes de La Verrerie et Remaufens sont également représentées dans ce groupe de travail.

3.6 Utilisation de la salle de La Perrausa pour les assemblées communales

M. le Syndic revient sur ce sujet traité lors de la dernière assemblée communale en décembre 2012 car il a eu écho de remarques positives et négatives à ce sujet. C'est simplement par souci d'organiser au mieux ses assemblées de commune que le Conseil communal a proposé la salle de la Perrausa.

Ainsi, il demande à nouveau à l'assemblée si des personnes ont des remarques ou des propositions à formuler pour que le Conseil communal puisse en tenir compte dans sa décision.

Questions ou remarques : aucune

3.7 Remerciements à Eric Cornaro

Le 12 juin 2006, il a participé à sa première séance du Conseil communal et le 15 février 2010 il a été nommé Syndic. Vous l'avez tous compris, il s'agit d'Eric Cornaro qui a démissionné de son poste au sein de l'exécutif communal en décembre dernier suite à des ennuis de santé. Sa disponibilité, sa collégialité, son esprit d'ouverture et sa franchise ont été appréciés par l'ensemble du Conseil communal et de l'administration. L'excellent contact qu'il a entretenu avec la population a été un atout non négligeable pour sa fonction. Ce soir, le Conseil communal tient à le remercier officiellement pour toutes ces années d'engagement et de collaboration dans notre commune. Au nom de toute la population, M. le Syndic lui offre un présent et Mme Charlotte Fisler lit le texte qu'elle a rédigé sur la carte qui accompagne le cadeau.

M. Eric Cornaro remercie M. le Syndic et le Conseil communal. Il explique que dans la vie on ne peut pas tout maîtriser. Sur le papier il n'était pas prédestiné à faire un infarctus, mais c'est ce qui lui est arrivé le 1^{er} décembre 2012, en grande partie en raison d'un stress qui a duré 25 ans. Il explique qu'après ce genre d'incidents le patient subit de grosses pressions de la part du corps médical et de la famille. C'est pourquoi il a dû prendre une décision difficile. Il remercie ses anciens collègues pour les 7 ans qu'il a passé au sein du Conseil communal. Il a énormément appris au sein de la commune. Il remercie également la population qui lui a fait confiance, car en étant vaudois et italien d'origine, il n'était pas destiné à devenir Syndic en si peu de temps et c'est grâce à la population qu'il a pu assumer ce mandat avec plaisir.

3.8 La parole est donnée aux citoyens

M. Frédéric Sonney constate que sur les bulletins d'informations il est souvent rappelé que les sacs poubelles sont déchiquetés durant la nuit. C'est pourquoi il propose la pose de cabanons aux endroits prévus pour la collecte des ordures ménagères.

M. le Syndic répond que c'est une solution, mais le mieux est de respecter les horaires.

A propos des déchets en général, Mme Charlotte Fisler informe qu'un changement va intervenir au niveau de la déchèterie d'Oron. A partir de 2014 une taxe au poids sera instaurée pour tous les déchets. Le Conseil communal est convié à une séance d'information prochainement. Des informations seront transmises à la population en temps utile.

Pour conclure, M. le Syndic remercie le personnel communal et ses collègues du Conseil communal. Ses remerciements s'adressent également à la population pour la confiance témoignée au Conseil communal.

M. le Syndic lève la séance à 21h30 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il est applaudi par l'assemblée.

M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, au nom de ses collègues, remercie M. Gérard Buchs d'avoir accepté la lourde tâche de Syndic. Il conclut avec le slogan « Nous l'avons essayé, nous l'avons adopté ».

Le Syndic :

La secrétaire :

Gérard Buchs

Florence Genoud Bailat

Saint-Martin FR, le 16 mai 2013